

Publiée le : **CONSEIL MUNICIPAL DU** **: 31 MARS 2009**

Présents : **DELIBERATION N°** **:**

Représentés :

Absents : **AFFAIRE SUIVIE PAR** **: CABINET DU MAIRE**

Pour :

**MOTION POUR L'ETUDE DE FAISABILITE DE LA RECONSTRUCTION
DU CENTRE HOSPITALIER DE LONGJUMEAU SUR LE SITE DE PERRAY-
VAUCLUSE DANS LE CADRE DU PLAN HOPITAL 2012**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT les projets de reconstruction ou de réhabilitation du centre hospitalier de Longjumeau présentés lors des derniers conseils d'administration de l'hôpital,

CONSIDERANT les difficultés présentées par Mme la Présidente du Conseil d'administration du centre hospitalier de Longjumeau pour trouver un terrain susceptible d'accueillir un nouvel hôpital sur le territoire de la commune de Longjumeau,

CONSIDERANT qu'il est indispensable, dans le cadre de la reconstruction d'un nouvel hôpital en lieu et place du centre hospitalier de Longjumeau, que soit étudiées toutes les hypothèses permettant de prendre en compte les attentes des personnels soignants et administratifs ainsi que celle du public,

CONSIDERANT la nécessaire implantation sur le territoire de la communauté d'agglomération du Val d'Orge d'un centre hospitalier permettant de répondre aux besoins des populations,

CONSIDERANT le fait que la ville de Sainte Geneviève des Bois est la ville la plus peuplée du secteur hospitalier 91-2 (dont fait partie Longjumeau),

CONSIDERANT l'opportunité offerte par le site de Perray-Vaucluse et notamment sur sa parcelle située sur le territoire de Sainte Geneviève des Bois en vue d'y accueillir le futur centre hospitalier,

CONSIDERANT la proximité directe avec la gare de Sainte Geneviève des Bois située sur la ligne C du RER,

CONSIDERANT la nécessité de tout mettre en œuvre dans un esprit de responsabilité pour économiser les deniers publics,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DEMANDE que l'Agence Régionale d'Hospitalisation et le Ministère de la Santé procèdent à une étude de faisabilité de reconstruction du CH Longjumeau sur le site de Perray-Vaucluse permettant de mettre en évidence les économies d'échelles importantes engendrées par la mise en commun de nombreuses installations (parkings, cuisine centrale, etc...),

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Président de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge

Olivier LEONHARDT